



## Communiqué

Paris, le 15 juin 2020

### **Annonce appel d'offres ligne de refinancement à 12 mois (LR12)**

Le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé le 27 mai 2020 de mettre en place une ligne de refinancement à 12 mois (LR12). Les modalités des lignes de refinancement (LR) sont précisées dans la NIEC 02/2020. Les modalités de remise et de cession du collatéral sous-jacent à ce dispositif sont décrites dans la NIEC 03/2020. Les avis aux établissements de crédit 2020-02 à 2020-09 précisent certains points de ces NIEC.

En application de cette décision, l'IEOM ouvrira un appel d'offres pour une LR12 d'un montant de 25 milliards de XPF au taux de -0,10 % le **lundi 22 juin 2020** et en précisera les autres caractéristiques.

Par ailleurs, l'IEOM pourra ouvrir dans le cadre de cet appel d'offres, une plage de remise « ACC » exceptionnelle pour les établissements de crédit qui souhaiteraient renouveler leur cession de créances « ACC » à l'IEOM. Les établissements de crédits intéressés par cette remise exceptionnelle devront prendre l'attache de l'agence IEOM de leur géographie avant l'ouverture de l'appel d'offres.